

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques FASQUEL procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Pascal DAGORY procuration à M. Ivica JOVIC.
M. Didier DIROL procuration à Mme Nathalie BAUDOUIIN
M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
M. Raoul LIMA procuration à Mme Marie TAINMONT
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Danièle CLOUARD

Absente :

Mme Sofia RAFAÍ

Madame Danièle MOTTIN est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	20
Votants	28

DATE D’AFFICHAGE :

22/09/2023

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°23-042 DU 28 JUIN 2023 RELATIVE À LA CRÉATION ET TARIFS D'OCCUPATION D'UN RENDEZ-VOUS DES FOOD TRUCK HEBDOMADAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-18, relatif à la création, au transfert, ou à la suppression d'événements communaux ;

Vu la délibération n°23-042 du 28 juin 2023, relative à la création et tarifs d'occupation d'un rendez-vous Food Truck hebdomadaire ;

Considérant la nécessité de compléter la délibération n°23-042 du 28 juin 2023 ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 078-217802172-20230928-DEC23_068-DE



Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/09/2023 – Délibération A7 n° 23-068
7.10 Finances locales - Divers

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 19 septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (28 Voix Pour),

DECIDE :

1. **D'approuver** en expérimentation la présence de commerçants sédentaires véhiculés ou équipés d'étals ;
2. **De fixer** le tarif d'occupation du domaine public par emplacement, à compter du 03 novembre 2023, comme suit :
 - Emplacement hebdomadaire pour le commerçant, par jour de présence, et par véhicule, équipé ou non d'étal de 8 mètres maximum, à **5 €** ;
 - Avec une gratuité pour la période du 08/09/2023 au 02/11/2023 ;
3. **D'autoriser** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cet évènement ;

Précise que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture des Yvelines,
- Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines
Le **16 OCT. 2023**
Et publié/affiché le **16 OCT. 2023**

Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Danièle MOTTIN
Secrétaire de séance


